

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du jeudi 07 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

**Était absente excusée :**  
BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle

**Secrétaire de séance :** LAMBOROT Cécile

**Secrétaire de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice :  
13

Nombre de membres : 12

Date de convocation : 31/08/2023

Avant de commencer la réunion de conseil municipal, le Maire présente Monsieur BRUNO GAY. Sa candidature a été retenue pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent à 35 heures hebdomadaires au sein de la commune. Il assurera les missions suivantes : travaux de voirie, gestion de l'assainissement, entretien des espaces verts, travaux divers d'entretien de bâtiments, ....

Toute l'équipe municipale se joint au Maire pour lui souhaiter la bienvenue au sein de la commune.

## **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2023.**

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

## **Point 2 : Actualités de la Communauté de communes.**

Sébastien GROUILLER indique qu'aucune date n'est connue à ce jour pour une nouvelle réunion de la commission Enfance Jeunesse.

Jean-Luc CHANUT informe que la DGS de la Ville de Chauffailles va occuper le poste de DGS à la Communauté de Communes.

Michelle CORRE indique que le projet de Boîte à Livres en partenariat avec la Communauté de Communes à débiter ce jeudi 07 septembre 2023. Il se fait en partenariat avec l'école avec une quarantaine d'élèves (GS-CP-CE1-CE2). Cette Boîte à Livres doit se faire avec une cabine téléphonique située sur la Ville de Roanne mais encore câblée. Sébastien GROUILLER se charge de contacter les services compétents.

### **Point 3 : Délibération concernant les contrats d'assurance en 2024.**

Les contrats d'assurances, arrivant à échéance début 2024, une consultation de plusieurs compagnies avait été lancée.

Deux d'entre elles ont répondu.

Le Maire présente un tableau récapitulatif des différentes informations :

	PROPOSITIONS 2024 En Euros		ACTUELLEMENT TARIFS 2023 En Euros		
	GROUPAMA Proposition Tarifs 2024	AXA Proposition Tarifs 2024	ALLIANZ Actuellement Tarifs 2023	GROUPAMA Actuellement Tarifs 2023	Total 2023 Actuellement
Budget assainissement	221,58	Compris dans bâtiments	Compris dans bâtiments		
Déplacements Missions élus et agents	367,11	Non	Non		
Bâtiments communaux	5 012,32 Franchise 250	4 682,71 Franchise 341	11 525,72 Franchise 300		11525.72
Protection juridique	Incluse	341,37	Incluse		
Tracteur	475,79	407,44		505.28	
Matériel porté tracté	97,93			121.62	
Trafic ramassage scolaire	446,69	433,70		802.18	
Kangoo	335,57	460,64		335.37	
Remorque	93,60	70,26		99.50	
Tondeuse	176,92	379,43	127.43		
S/T Véhicules et accessoires	1 626,50	1 817,35	127.43	1863.95	1991.38
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 227,51</b>	<b>7 220,86</b>	<b>11653.15</b>	<b>1863.95</b>	<b>13517.10</b>



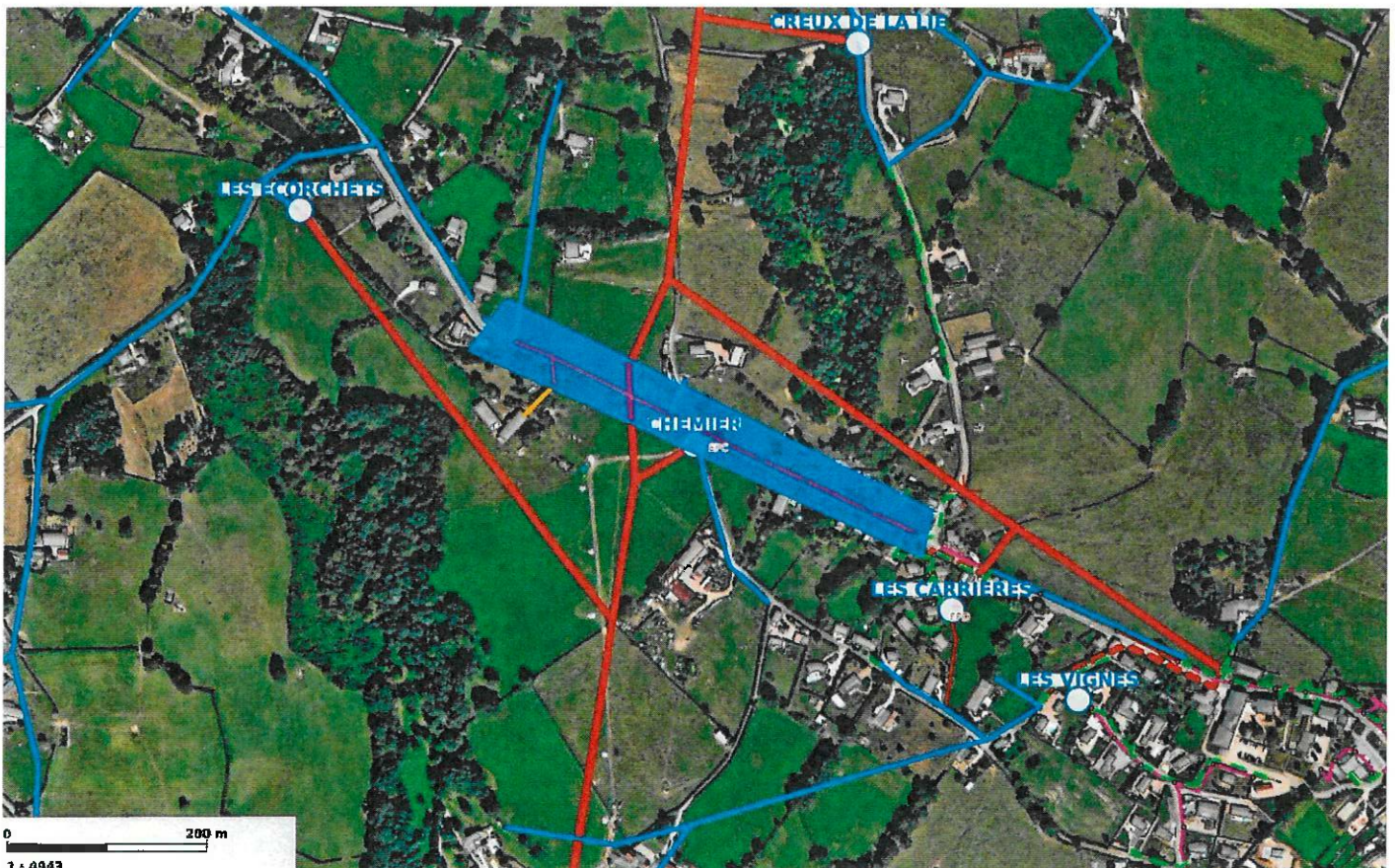
Après études de ces différents éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la proposition de Groupama.

*Arrivée de LAROCHE Lucas à 20H10*

#### **Point 4 : Décision concernant les projets de travaux du SYDESL.**

Le Maire indique au conseil municipal que le SYDESL propose de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique le long de la D8 en direction de Marcigny à partir du croisement de la Route de Vauban en direction des Ecorchets, sur 500 mètres (selon tableau et plan ci-dessous).

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	4 941,78 €	4 118,15 €	4 118,15 €	4 118,15 €	- €
Travaux Réseau Electrification	126 453,14 €	105 377,62 €	105 377,62 €	105 377,62 €	- €
Travaux Eclairage Public <sup>1</sup>	28 597,28 €	23 831,07 €	23 831,07 €	15 806,64 €	8 024,43 €
Travaux Télécommunication <sup>2</sup>	12 013,96 €	10 011,63 €	10 011,63 €	4 004,65 €	8 009,30 €
<b>Total des travaux</b>	<b>172 006,16 €</b>	<b>143 338,47 €</b>		<b>129 307,07 €</b>	<b>16 033,73 €</b>



Le conseil doit délibérer pour accepter ou non ces travaux, et inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et une abstention (Corinne JONON) d'accepter la réalisation de ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

## Point 5 : Compte-rendu de la commission sociale du 4 septembre.

### - *Compte-rendu de la commission communale d'action sociale :*

Michelle CORRE fait un rapide compte-rendu de la réunion de la commission d'action sociale du 04 septembre dernier.

\*Huguette MEILLER a démission de ses fonctions de présidente de l'Association Familles Rurales. Cette association n'a donc plus d'existence. Il convient donc de reprendre au nom de la commune les actions auparavant engagées par l'Association, c'est-à-dire le repas des anciens et le Noël des Enfants de l'école.

\*Concernant le repas des anciens, il a été décidé d'établir un sondage auprès des personnes de plus de 75 ans pour savoir si elles préfèrent un repas ou un colis. La liste des personnes de plus de 75 ans a été établie, une liste a été remise à chaque conseiller municipal pour distribution du questionnaire. Une réponse est attendu pour le 24 septembre au plus tard. Une réunion de la commission d'action sociale a été fixée le mardi 03/10 à 19h00 en mairie pour analyser les réponses au sondage et organiser le repas des Anciens et/ou la distribution de colis.

\*Concernant le Noël des enfants de l'école, il est envisagé que la commune verse une subvention à la coopérative scolaire et c'est la directrice de l'école qui procédera aux achat des cadeaux de Noël pour l'école.

\*La commission d'action sociale a procédé à l'étude des subventions. Il a été décidé que chaque année, une subvention sera versée à une association supplémentaire différente. Cette année, il s'agit du Défi Anthony et de la sclérose en plaque.

Il est demandé qu'au moment de la notification de la subvention 2023 aux associations concernées, il leur soit demandé de remplir un dossier de demande de subventions pour les années futures, sans quoi les subventions ne pourront être versées.

La secrétaire de Mairie informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention est rédigé et est prêt à être adopté en conseil municipal et suggère d'adopter un règlement d'intervention.

Il lui est répondu que ce document est un document technique et qu'il n'a pas besoin d'être adopté par le conseil municipal. Ce document sera donc envoyé avec le courrier de notification de subvention. Aucun règlement d'intervention n'est donc défini à ce jour.

### - *Décision Modificative N°1 du Budget Communal :*

Le Maire propose au conseil municipal la Décision Modificative N°1 du Budget communal ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personne		1 075.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 075.00 €</b>		
R 7472 : Participations régions				1 075.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>1 075.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 075.00 €</b>		<b>1 075.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 075.00 €</b>		<b>1 075.00 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative N° du budget communal comme proposée par le Maire.



- *Vote des subventions 2023 :*

Le Maire, Jean-Luc CHANUT, étant également Président de l'association ADMR quitte la salle et ne prend pas part au vote. C'est Michelle CORRE, 3<sup>ème</sup> Adjointe et responsable de la Commission Communale d'action Sociale qui présente les propositions de la commission action sociale, comme ci-dessous :

<b>Demandeur</b>	<b>Subventions 2022 pour mémoire</b>	<b>Propositions 2023</b>
Sclérose en plaque	0	200
PEP71	200	200
Croix rouge	400	500
Défi Anthony	0	200
SR Entraide agricole	0	200
Les amis du CADA	200	200
ADMR	800	900
Amicale des pompiers de Chauffailles	200	200
Restos du Coeur	400	500
Secours Catholique	400	500
Familles rurales	800	0
Coopérative scolaire (pour le Noël des enfants de l'école)	0	1000
<b>TOTAL</b>	<b>3 400</b>	<b>4 600</b>

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour, Jean-Chanut n'ayant pas pris part au vote, de répartir les subventions de la manière suivante :

<b>Association</b>	<b>Vote du Conseil municipal</b>
Sclérose en plaque	200
PEP71	200
Croix rouge	500
Défi Anthony	200
SR Entraide agricole	200
Les amis du CADA	200
ADMR	900
Amicale des pompiers de Chauffailles	200
Restos du Coeur	500
Secours Catholique	500
Familles rurales	0
Coopérative scolaire (pour le Noël des enfants de l'école)	1000
<b>TOTAL</b>	<b>4 600</b>

## **Point 6 : Cantine à 1€.**

Le dossier de demande d'adhésion au principe de Cantine à 1€ a été accepté. La mise en œuvre du système a pu se faire dès la rentrée de septembre.

Un courrier rédigé en commun entre la Mairie et l'Association Cantine Scolaire a été distribué à tous les parents d'élèves.

## **Point 7 : Devis Archivage.**

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 du Code du patrimoine et de l'article R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le Maire indique au conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés. Trois organismes ont répondu dont les services du centre de Gestion de Saône-et-Loire.

Il présente au conseil municipal les différentes propositions reçues :

Prestataire	DAT@RCHIV	Centre de gestion	DOPARCHIV
Montant	28 080 €	15 750 €	13 355 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition du Centre de Gestion de Saône-et-Loire : Devis N°2023-0020 d'un montant maximal de 15 750.00€.
- de solliciter la subvention d'aide au classement du conseil Départemental
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les documents s'y rapportant.
- d'inscrire au budget 2024 les crédits nécessaires à cette opération en dépenses et en recettes

## **Point 8 : Dettes de loyers.**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 16/08/2023 en mairie un mail de la trésorerie de Charolles l'informant de la dette d'une locataire. Cette dernière a redéposé un dossier jugé recevable le 11/05/2023. Ses loyers ont été pris en compte dans le dossier de surendettement jusqu'au loyer d'avril 2023 inclus, pour un montant total de 5 475,70 €. En date du 06/08/2023, la commission a élaboré des mesures imposées. Il en résulte un effacement total de ces dettes. La commune disposait d'un délai de 30 jours à compter de la notification, qui a été faite à la trésorerie de Charolles le 04/08/2023, pour contester cette décision.

Le Maire indique au conseil municipal que devant l'urgence de la situation il n'a pas attendu la réunion de conseil municipal qui aurait été hors délai et a envoyé un courrier à la commission de surendettement pour contester cet effacement de dette. En effet, cette personne s'est déclarée seule en situation de surendettement alors qu'elle vit en couple depuis plusieurs années. Les éléments le prouvant ont été joints au courrier adressé à la commission de surendettement.

## **Point 9 : Commission de contrôle des listes électorales.**

Le Maire indique que le rôle de la commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale. Arrivant au terme du mandat de 3 ans, il convient d'en renouveler les membres avant la fin de l'année 2023.

Il est demandé aux communes de moins de 1000 habitants de transmettre avant le 30 septembre :

- Au sous-préfet : le nom de deux conseillers municipaux (un titulaire et un suppléant) et trois noms de personnes susceptibles d'être désignées en qualité de délégué du préfet.
- Au président du Tribunal Judiciaire : le nom de trois personnes en vue de la désignation du délégué du Tribunal judiciaire.

La commission de contrôle doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin.

Les années sans scrutin, et si elle ne s'est pas réunie depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la commission se réunit au plus tard entre le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 31 décembre et l'avant dernier jour ouvré de l'année, **soit pour cette année, entre le 24 novembre 2023 et le 30 décembre 2023.**

Lors de cette commission, devront être présents le conseiller municipal titulaire ou en cas d'empêchement son suppléant, le délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le Département et le délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le conseil municipal désigne ces personnes comme suit :

-Un conseiller municipal titulaire : Madame Cécile LAMBOROT

-Un conseiller municipal suppléant : Monsieur Roland BASSEUIL

-Trois personnes susceptibles d'être désignées en qualité de délégué du préfet : Yvette CARISEL, Olivier BAUD, Alain FUSIL

-Trois personnes en vue de la désignation du délégué du Tribunal judiciaire : Aurélie BESANÇON, Éric BRIANÇON, Roger CARTET.

## **Point 10 : Questions diverses.**

Le Maire indique qu'il sera absent du vendredi 08 au lundi 18 septembre inclus. Les Adjointes prendront donc le relais en cas de besoin.

### **Tour de table**

Une réunion du SYDESL est prévue le vendredi 15 septembre, c'est **Christian LABOURET** qui s'y rendra.

**Corinne JONON** demande si la commune a eu une réponse à notre contestation des propositions réalisées par le bureau d'étude pour le PLUI.

Le Maire lui répond que le bureau d'étude a rétabli dans le dossier du PLUI les deux parcelles prévues comme lotissements à l'origine dans notre PLU.

**Roland BASSEUIL** indique que des travaux sur le réseau d'eau potable seront effectués début octobre sur la route du Bois de Lagrange et qu'il a déjà prévenu le cabinet Secundo d'un problème de circuit des bus scolaires.

**Cécile LAMBOROT** propose d'organiser une réunion de préparation du bulletin communal le 28 septembre à 20h00 et de programmer une réunion des associations le vendredi 3 novembre à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

**Michelle CORRE** indique que Monsieur et Madame CARTET ont demandé si la commune ne souhaiterait pas acheter le bâtiment avec la boulangerie et les logements attenants.

Il est répondu que si une personne se proposait de reprendre la boulangerie, la commune étudierait la demande mais en l'état actuel, sans repreneurs, la commune ne peut s'engager dans une telle démarche.  
Il convient également de modifier l'annonce sur SOS Villages.

**Michelle CORRE** indique que des administrés se sont plaints des transports scolaires du collège. En effet, les enfants ont exprimé leur peur suite à plusieurs accrochages et aux mots déplacés de la chauffeur.  
Il est donc demandé de faire un courrier aux services compétents afin de les alerter.

**Michelle CORRE** informe le conseil municipal que la saison d'expos en Choeur est terminée et a eu le plaisir d'accueillir 1235 visiteurs.

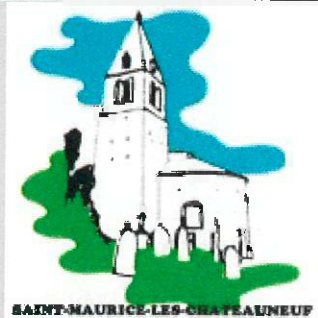
**Michelle CORRE** rappelle également que la Foire-Brocante aura lieu le dimanche 24 septembre 2023.

---

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le lundi 16 octobre 2023 à 19h30.**

**La séance est close à 22h30.**





# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du jeudi 07 septembre 2023

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante  
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante  
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale